RH

Régularisation heure de nuit 21 h à 22 h (suite)

Bonjour,

Dans la continuité de la régularisation des heures de nuit depuis janvier 2016 déjà effectuée au profit des contrats en cours, que comptez-vous faire concernant :

Les contrats de travail rompus : démissions, retraites, licenciements.

Les salariés ayant signé un contrat avec Cosmeva pour leur période de travail temporaire antérieure.

Les intérimaires encore présents et ceux ne travaillant plus à Cosmeva.

Nous souhaitons savoir si vous envisagez la régularisation des heures de nuit dues à ces salariés ?

Cordialement

HSE VB

Lève palette électrique HS

Bonjour,

Depuis fin mai 2019, un des lèves palette électrique de l'UAP2 est en panne.

Avec l'activité à venir, il est important de maintenir en état les moyens de manutention déjà en nombre souvent insuffisant.

Cordialement

HSE

Encombrement 8 bis

Bonjour,

Depuis l'amélioration de l'aménagement de la zone distribution de produit de nettoyage de l'UAP2, deux bacs de rétention (80X120) et un bac de rétention pour rack (240X120) ont été stockés « provisoirement » depuis plus de 3 mois dans la zone déchet.

D'une part, ils pourraient être utile ailleurs, d'autre part la zone déchets de l'UAP2 n'est pas une zone de stockage.

Les distributeurs d'essuie-mains ont été changés il y a plus d'un an. Les anciens distributeurs ont été stockés sur 4 palettes qui encombrent inutilement le 8 bis. Il semble logique de les jeter et donc de les mettre en zone déchet à évacuer ?

Des travaux sont en cours sur le site : des bennes pour déchets de travaux sont présentes. C'est peut-être le moment d'évacuer les cloisons démontées et stockées le long des boxes près d'une RIA ?

Le nettoyage du 8 bis est un gros chantier, il faut au moins y penser.

Cordialement

HSE

Fontaine à eau

Bonjour,

Il semble que la fontaine à eau du local infirmerie n'ait pas eu de visite annuelle d'entretien.

Cordialement

Qualité RH

Vestiaire homme UAP2

Bonjour,

Depuis une semaine, le distributeur principal de savon du vestiaire homme de l'UAP2 est défectueux. Cela pose le problème d'un lavage de main conforme aux BPF.

Dès l'entrée du vestiaire, ce détail donne une idée du niveau d'exigence qualité en vigueur confirmé par l'état des vestiaires : pas assez de casiers, meubles inadaptés servant de casier, chaussures et vêtements laissés à l'abandon. L'absence de gestion rigoureuse des vestiaires est un préalable à l'exigence de qualité : il faut commencer par respecter les salariés qui viennent travailler. Chacun à droit à un casier personnel en bon état.

Cordialement

RH

Adéquat n'est pas au courant?

Bonjour,

Une dizaine d'intérimaires sont envoyés par Adéquat.

Il y a dix jours, après m'être aperçu que les heures de nuit de 21 h à 22 h n'étaient pas payées au intérimaires d'Adéquat, j'ai téléphoné à l'agence : ils m'ont affirmé ne pas être au courant de ce droit ouvert au printemps avec effet rétroactif à janvier 2019.

Encore plus surprenant, je leur aurais fait découvrir l'existence de la prime d'implication et de la compensation pour l'habillage, en application depuis près de deux ans.

Ils se sont engagés à régulariser la situation dès mise au point avec vos services.

En plus d'être très surprenante, cette situation n'est pas normale.

Cordialement